

Burundi : 30 ans de prison pour de "tentative de vol" contre un camp militaire

@rib News, 27/01/2017 – Source Xinhua La justice burundaise a condamné à 30 ans de prison 18 personnes poursuivies pour "tentative de vol en bande organisée et de détention illégale d'armes à feu" dirigées le 24 janvier dernier contre le camp militaire de Mukoni basé en province de Muyinga (nord-est). Parmi ces condamnés principalement originaires des communes Mutaho et Itaba relevant de la province de Gitega (centre), figure 10 civils, 7 militaires et 1 policier, a rapporté vendredi le correspondant local de l'Agence Burundaise de Presse (ABP).

Mardi dernier dans un point de presse dans les enceintes de l'Etat-major général de l'armée burundaise, le porte-parole du ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants, le colonel Gaspard Baratuza a démenti les "rumeurs" selon lesquelles le camp de Mukoni aurait été attaqué par une bande armée dans la nuit du 23 au 24 janvier 2017. Il s'agissait plutôt des bandits qui envisageaient de voler chez des populations environnantes du camp et qui "voulaient ouvrir le feu en vue de faire freinage" aux éléments d'une patrouille militaire en patrouille, a expliqué l'officier burundais. Le colonel Baratuza a ajouté qu'une action synergique entre la patrouille militaire en question et les populations environnantes, s'était soldée par l'arrestation de quelques suspects et la saisie de quatre armes de type kalachnikov, huit chargeurs de ces mêmes armes et deux grenades. La province militaire de Muyinga est directement frontalière de l'ouest de la Tanzanie et du sud du Rwanda où, selon le haut commandement militaire burundais, la situation sécuritaire est au beau fixe. La même juridiction burundaise a condamné également deux autres civils travaillant comme serveurs au bistrot de l'antenne locale de la Croix-Rouge au moment des faits, au paiement d'une amende de 100.000 francs burundais pour "manquement à la solidarité publique". Les juges ont décidé aussi que cette buvette soit fermée durant une période de trois mois. En effet, le jugement rendu atteste que les 18 personnes condamnées, ont, avant d'ouvrir le feu près du camp de Mukoni dans la nuit du 23 au 24 janvier 2017, "auraient étanché leur soif" dans ce cabaret. Au cours du procès, les militaires et les civils poursuivis, ont nié d'appartenir à une bande de "voleurs" à main armée. "Notre ultime but était de perturber la situation sécuritaire dans le pays", ont-ils martelé dans leur plaidoyer ; ce que le réquisitoire du procureur de la république en province de Muyinga, Patrice Ciza, a réfuté. Le procureur a argué que le groupe poursuivi "n'a ni identité, ni chef connu ayant reendiqué l'attaque" ; et que de ce fait, ce groupe forme uniquement une bande organisée de voleurs à main armée.

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});